NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

49 N° 10 1922

Pour mieux comprendre les rites du baptême

Edgar HOCEDEZ (s.j.)

p. 509 - 521

https://www.nrt.be/en/articles/pour-mieux-comprendre-les-rites-du-bapteme-3070

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Pour mieux comprendre les rites du Baptême

Nos cérémonies ne se sont pas formées en un jour ; elles ne sont pas sorties toutes faites, et d'après un plan logiquement ordonné, de l'esprit... d'un pape par exemple. Aussi, sans l'histoire, sans la connaissance de leur évolution, elles restent inexplicables ; elles constituent des énigmes. On voit des gestes dont très souvent le sens échappe ; on ne comprend pas toujours les paroles ; et surtout l'on se demande quel principe a bien pu présider au groupement, très inattendu parfois, de ces rites divers.

Ouvrons notre rituel à la première page, à l'*Ordo baptismi parvulorum* et à mesure que nous lirons, les points d'interrogation se multiplieront pour nous.

Sur la demande du prêtre, le parrain, au nom de l'enfant, déclare qu'il vient chercher la foi, prélude de la vie éternelle. Le ministre l'avertit qu'on n'entre dans la vie que par l'observation des commandements.

Alors commence toute une série d'actions accompagnées de formules. Adjurant le diable de le quitter et de céder la place au Saint-Esprit, trois fois le prêtre souffle sur le candidat. Il fait le signe de la croix sur son front et sa poitrine et lui impose les mains. Il exorcise le sel et en dépose un peu dans la bouche de l'enfant. Des prières appropriées à ces rites attirent sur lui les bénédictions de Dieu afin qu'il soit délivré « de tous les filets dans lesquels le prenait Satan », qu'il « ne soit pas contaminé par les mauvaises odeurs des passions », mais que, plutôt, « embaumé par le parfum des divins préceptes, il accomplisse joyeusement son service dans l'Église » et obtienne ainsi « les éternelles récompenses des promesses ».

Le candidat paraît dûment préparé, instruit et surtout exorcisé. On s'attendrait à voir le prêtre passer immédiatement aux rites essentiels. Il n'en est rien. Voici une seconde série

de cérémonies et qui plus est, de cérémonies fort semblables aux premières : exorcisme, imposition de la croix sur le front, imposition des mains sur la tête. A deux reprises, le diable est traité de « diable maudit », et, une fois, de « maudit damné » et « d'esprit immonde. » Les sommations se font plus pressantes, plus vives. Aussi, après elles, le prêtre est autorisé à introduire l'enfant dans l'église en le couvrant, comme le veut le rituel, de l'extrémité de son étole. On récite alors le symbole des apôtres et le Notre Père.

Le moment est il enfin venu de prononcer les paroles sacramentelles? Non. Le ministre reprend une troisième fois les exorcismes : « Je t'exorcise, esprit immonde » (1). Va-t'en! que cette chair « devienne le temple du Dieu vivant » ! Et puis, le doigt humecté de sa propre salive, il touche les oreilles et les narines de l'enfant. C'est un nouvel exorcisme : car, après avoir dit ces paroles sur les oreilles : « Ephpheta, quod est adaperire. Ouvrez-vous! » il ajoute, en touchant les narines : « En odeur de suavité. Et pour toi, diable, va-t'en! Car le jugement de Dieu approche. » Mais il se pourrait que, devenu grand, le baptisé rouvrît spontanément à Satan les portes des sens qu'on vient de lui fermer. « Renonces-tu à Satan? » demande alors le prêtre. — « J'y renonce ». — « Et à toutes ses œuvres? » — « J'y renonce. » — « Et à toutes ses pompes? » — « J'y renonce. » Il ne reste plus après ce complément d'exorcisme qu'à oindre l'enfant sur la poitrine et entre les épaules au moyen de l'huile des catéchumènes et à provoquer de sa part une triple profession de foi parallèle à sa triple renonciation. Versant, trois fois aussi, l'eau baptismale sur la tête du nouveau-né, le prêtre prononce la formule qui le consacre à la Trinité : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ».

Les cérémonies qui suivent le rite fondamental sont très

(1) Littéralement « Tout esprit immonde (*omnis spiritus*). »

courtes : onction avec le saint chrême, imposition d'un linge blanc sur la tête, remise au parrain d'un cierge bénit. Enfin le prêtre congédie le néophyte et lui souhaite de garder toujours Dieu en lui.

Pourquoi, se sera demandé le lecteur, s'il ne connaît pas bien l'histoire du baptême, pourquoi l'Église fait-elle procéder à deux impositions des mains, à deux onctions et au moins à quatre exorcismes? Pourquoi le prêtre souffle-t-il sur le candidat? Que représente le sel déposé dans la bouche de l'enfant, la salive sur les oreilles et les narines? le linge placé sur la tête du baptisé? Nos esprits logiques et modernes ne comprennent pas.

* * *

Sans fermer notre rituel, ouvrons un autre volume. Il s'intitule *Sacramentaire gélasien* (1). Titre bien trompeur, à la vérité! Car un sacramentaire ne s'occupe qu'indirectement des sacrements et ce sacramentaire n'est l'œuvre d'aucun Gélase, pas même du pape, premier de ce nom, mort en 496. C'est un recueil des oraisons : collecte, secrète et postcommunion, de toutes les messes de l'année, remontant au VI^e^ ou VII^e^ siècle. Cela n'empêche que le sacramentaire gélasien va nous fournir sur la liturgie du baptême des révélations d'importance considérable. Mais il faudra le compléter par un autre document, précieux aussi, et d'à peu près la même époque, un *Ordo baptismi* (2) où sont inscrites les rubriques, tandis que le gélasien n'a guère que les formules récitées par le ministre.

Voici, dans le gélasien, intercalé entre les oraisons des messes quadragésimales, un groupe de prières précédé du

(1) *Liber sacramentorum Romanae Ecclesiae*. Edit. M. A. Wilson. Oxford, 1894. — (2) Du temps de Charlemagne, au moins, mais représentant la tradition du VII^e^ siècle. Cet *Ordo Baptismi* est imprimé dans Mabillon, **Museum italicum, t. II, Paris, 1724. pp. 87-84.**

titre suivant : « Oraisons pour faire un catéchumène. Bénédiction du sel à donner aux catéchumènes. Bénédiction après avoir donné le sel (1). » Dans ces prières nous retrouvons toutes les formules que le prêtre récite encore aujourd'hui au début des cérémonies du baptême. D'autre part les rubriques de l'ancien *Ordo baptismi* nous apprennent que ces formules accompagnaient déjà alors le signe de croix fait sur la tête du candidat, l'imposition des mains, la bénédiction et l'imposition du sel (2). Voilà une première constatation.

Immédiatement avant ces formules, figure au sacramentaire une sorte d'exhortation précédée d'un titre : « Annonce du scrutin qui commence dans la troisième semaine de carême, le lundi. Mes frères très chers, sachez que le jour du scrutin, où nos élus doivent être divinement instruits, est proche. Aussi ayez soin de vous réunir ici, avec une dévotion pleine d'empressement, tel jour, à six heures; afin que nous puissions accomplir, Dieu aidant, d'une manière irréprochable, le divin mystère par lequel le diable est détruit avec sa pompe et la porte du royaume céleste est ouverte. Par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne, etc. (3). »

Au jour du premier scrutin, c'est-à-dire du premier examen, les catéchumènes désireux de recevoir le baptême à Pâques, et nommés dès lors compétents, se réunissaient, conformément à l'invitation dont nous venons de lire le texte. Leurs noms étaient inscrits dans un registre. Après la collecte de la messe, on procédait pour eux à l'exorcisme, on les signait de la croix sur le front et on leur imposait les mains sur la tête. Ces cérémonies, se répétaient sept fois entre le début de la troisième semaine de carême et le jour de Pâques.

(1) Sacramentaire gélasien, pp. 46-48. — (2) Bien que l'insufflation ne figure ni dans *l'ordo* ni dans le gélasien, elle était en usage au VII^e^ siècle, d'après Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 5^e^ édit., Paris, 1920, p. 313, n. 1. — (3) J'ai suivi Mgr Duchesne, *o. c.*, pp. 313 suiv., qui place la cérémonie *ad catechumenum faciendum* en dehors des scrutins.

Le sacramentaire gélasien nous livre les paroles correspondantes aux rites. Or, de nouveau, en consultant notre rituel actuel, nous constatons que non seulement les gestes dont il vient d'être parlé, mais plusieurs des formules sont encore en usage aujourd'hui dans le baptême des enfants. Et, pour retrouver les autres, il suffit de tourner quelques pages du rituel et d'arriver au baptême des adultes, qui a conservé plus intégralement encore l'ancien état des cérémonies. Parmi ces formules, les unes étaient réservées anciennement aux garçons, les autres aux filles.

Deux scrutins se distinguaient des autres : le troisième et le septième.

A la troisième réunion, toujours vers la fin de la messe des catéchumènes, avait lieu la cérémonie impressionnante de la *traditio symboli*, de la *traditio orationis dominicae*, et, en outre, à Rome, de la *traditio Evangelii*. Elle consistait à remettre aux candidats ces instruments du chrétien. Après un discours d'ouverture, le diacre lisait le début de chacun des évangiles et le prêtre faisait quatre courts commentaires. Il y avait aussi un discours, une lecture et un commentaire pour le symbole et le *Pater*. Reportons-nous maintenant, pour la troisième fois, du sacramentaire au rituel. A la suite de la seconde série de cérémonies, l'Église veut qu'on récite le symbole des apôtres et le Notre Père. Cela rappelle, très en résumé, il est vrai, le troisième scrutin de jadis, et, en partie aussi, le septième. En effet, après avoir reçu le symbole et le *Pater*, le candidat devait les « rendre », le jour de son baptême, c'est-à-dire les réciter : *Redditio symboli*. Au temps de Saint Augustin, à Rome, les futurs baptisés montaient pour faire cette profession sur un endroit élevé « in loco eminentiori, in conspectu populi fidelis » (1).

Nous voici donc au septième et dernier scrutin, le samedi

(1) Duchesne, *o. c.*, p. 322, n. 2.

de la semaine sainte, au matin. Une formule d'exorcisme, restée intacte dans le rituel pour les adultes, modifiée dans celui des enfants ; l'imposition de la salive sur les narines et les oreilles avec la formule : *ephpheta*, etc. ; l'onction d'huile ; enfin la triple question : « Renonces-tu à Satan ? Et à toutes ses œuvres ? Et à toutes ses pompes ? » : tels sont, avec la reddition du symbole et du *Pater*, les rites du dernier scrutin. Ces cérémonies achevées, on congédie encore une fois les compétents. « Fils très chers, leur dit le diacre, retirez-vous. Attendez l'heure où la grâce de Dieu pourra opérer en vous le baptême ».

Le soir les trouve de nouveau réunis pour la cérémonie de la vigile, c'est-à-dire pour cet office que nous célébrons encore le samedi saint. « Les lectures que l'on y faisait avaient été choisies de manière à présenter un résumé de l'histoire des rapports de l'homme avec Dieu et à former comme une instruction suprême au moment où allait s'accomplir le mystère de l'initiation. Elles sont à peu près les mêmes dans tous les rites latins : on y voit se succéder les plus belles pages de l'ancien Testament, la création, le déluge, la tentation d'Abraham, le passage de la mer rouge, la vision d'Ezéchiel, l'histoire de Jonas, celle de la statue de Nabuchodonosor, quelques passages des prophètes, comme celui où Isaïe prédit le baptême et chante la vigne du Seigneur, le testament de Moïse, l'institution de la Pâque. Chacune d'elles est suivie d'une prière. Des cantiques, analogues aux lectures, en interrompent de temps en temps la série ; c'est celui de Marie, sœur de Moïse : *Cantemus Domino* ; celui d'Isaïe : *Vinea facta est* ; celui du Deutéronome : *Attende, caelum et loquar* ; enfin le psaume : *Sicut cervus desiderat ad fontes* (1) ».

A l'office du samedi saint tel qu'il est célébré aujourd'hui

(1) DUCHESNE, *o. c.* pp. 326-327.

se rattache la cérémonie dite de la bénédiction des fonts. A la fin des prophéties, le prêtre entonne une longue mais magnifique préface; elle évoque le souvenir de l'Esprit de Dieu planant « au début des temps sur l'eau » ; elle rappelle l'eau du déluge qui a lavé les crimes du monde ; mais surtout elle chante l'eau baptismale, cette « grâce-mère » « mater gratia », qui, sans discerner le sexe dans le corps, ni l'âge dans le temps, peut engendrer tous les hommes dans une même enfance ». Et le célébrant interrompt parfois son chant pour toucher l'eau, pour la bénir, pour souffler sur elle, pour en répandre un peu aux quatre points cardinaux, pour y plonger un cierge, pour en asperger les fidèles, pour y mêler un peu de l'huile des catéchumènes et du saint chrême. Ces formules, ainsi que plusieurs de ces rites, avaient leur place au sixième siècle dans la cérémonie même du baptême. Aujourd'hui, restés unis à l'office du samedi saint, ils ne se répètent pas à la collation du baptême. Mais nous avons conservé dans le rituel du baptême la triple interrogation et la triple profession de foi correspondante, préambule, alors de la triple immersion, maintenant de la triple infusion qui accompagne la formule essentielle.

Pour décrire la fin de la cérémonie, rien ne pourrait remplacer le texte même du vieil *Ordo* romain. « Ensuite, le pontife — car c'était au souverain pontife qu'était réservée à Rome la fonction de la nuit du samedi saint — baptise un ou deux ou autant qu'il voudra des enfants présents. Les autres sont baptisés, sur son ordre, par le diacre. Levant les enfants dans leurs bras, ils les offrent à un prêtre. Le prêtre, au moyen du saint chrême, trace une croix sur leur front, en disant « *Deus omnipotens, pater Domini Iesu-Christi*, etc. ». Et qu'il y ait là des personnes avec des linges pour recevoir les baptisés, lorsque ces derniers leur sont remis par le pontife ou les diacres qui ont procédé au baptême. Cependant le pontife sort du baptistère. Il doit y avoir un fauteuil pour lui dans

l'église, où il voudra. Il s'y assied et on lui amène les enfants et il remet à chacun « stolam, casulam et chrismale (1) » et dix sicles et on les habille.

Quand ils sont habillés, on les range en cercle dans leur ordre d'inscription. Le pontife prie sur eux, les confirmant avec l'invocation de la grâce septiforme du Saint-Esprit. L'oraison finie, il fait le signe de croix avec le pouce et le saint chrême sur le front de chacun d'entre eux, en disant : « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Paix à toi ». Le confirmé répond « Amen ». Et il faut veiller avec soin à ce que rien de tout ceci ne soit omis : parce qu'ainsi tout baptême légitime est confirmé « nomine christianitatis ». Et après cela, on commence la messe et on communie les enfants. Il faut donc veiller à ce que, après leur baptême, ils ne prennent pas de nourriture et ne soient point allaités avant la communion. Et après cela, pendant toute la semaine de Pâques, ils doivent absolument venir à la messe chaque jour et leurs parents doivent offrir pour eux à l'offertoire ».

Nous avons encore aujourd'hui, immédiatement après le baptême, l'onction du saint chrême avec la prière « Deus omnipotens. » Le linge blanc remplace dans le baptême des enfants, comme le marque le rituel et comme l'indique encore la formule, le vêtement blanc dont étaient revêtus les baptisés. Mais jadis ceux-ci recevaient, immédiatement après le baptême, d'abord la confirmation, puis la première communion, pendant la messe de la nuit, qui était alors la messe de Pâques. Enfin, huit jours durant, jusqu'au dimanche « in albis », ils assistaient à la messe dans leurs vêtements blancs. Le blanc était la couleur de la joie à cette époque.

Notre rituel du baptême a donc bloqué en une seule les cérémonies qui, au sixième et au septième siècle, se célé-

(1) Le *chrismale*, ce sont les bandelettes dont on entourait la tête après l'onction du saint chrême.

braient à différents jours pendant le carême, du début de la troisième semaine au samedi saint : celle où se faisaient les catéchumènes ; les scrutins ordinaires (c'est-à-dire le 1er, le 2e, le 4e, le 5e et le 6e) qui étaient essentiellement des exorcismes ; le troisième scrutin où se remettait le symbole et le *Pater* aux compétents ; le septième scrutin, remarquable surtout par l'imposition de la salive sur les oreilles et les narines et la reddition du symbole et du *Pater* ; enfin, cette partie de l'ancienne vigile pascale qui renferme la triple profession de foi et la formule esssentielle du baptême, puis la chrismation et la collation d'habits blancs. Le sacramentaire gélasien et l'*Ordo baptismi* nous aident donc d'abord à comprendre l'ordre, la contexture actuelle des cérémonies du baptême, c'est-à-dire cette répétition de cérémonies fort semblables, qui resterait incompréhensible sans le recours à l'histoire ; ils nous expliquent plusieurs rites, en particulier, la récitation du symbole et du *Pater* et l'imposition du linge blanc à la fin de la cérémonie. Enfin, ils nous permettent de constater que le baptême, lui aussi, avec toutes les cérémonies qui le précèdent, avec tous les scrutins, était, comme le sont encore aujourd'hui l'Ordre et le mariage, en relation étroite avec la messe, le centre de toute la liturgie chrétienne.

* * *

Nous ne pouvons, dans cet article, remonter plus haut que le VIe siècle et rechercher jusqu'aux origines de l'Église, les cérémonies et les formules qui entrent dans la liturgie du baptême. Contentons-nous de résoudre encore quelques-unes des questions posées au début de ces pages.

La foi nous apprend que, par le baptême, l'Esprit-Saint réside réellement dans l'âme du juste. Or, il résulte de l'étude des documents que les chrétiens des premiers siècles, et même des Pères très savants et très saints, admettaient aussi,

quoique ce ne fût pas une doctrine de foi, *l'habitation réelle du démon dans le païen et même dans le pécheur*. L'effet de l'exorcisme préalable au baptême était donc pour eux de chasser le démon, installé dans l'âme comme dans sa forteresse. Ainsi s'expliquent les formules énergiques, réalistes, encore en usage. On a appliqué aux enfants ce rituel composé pour des adultes et pour des adultes païens, plongés dans les péchés honteux dont parle saint Paul (1).

Faisons un pas de plus. On peut se convaincre aisément par les formules du rituel que la plupart des cérémonies antérieures à la partie essentielle du baptême *ont une valeur d'exorcisme*. Citons surtout l'action de souffler sur le candidat, de lui imposer les mains, de le signer, de l'oindre, et de lui mettre un peu de sel dans la bouche et de salive sur les oreilles et les narines. Mais comment expliquer que ces rites servent à chasser le démon?

Il faut le reconnaître : plusieurs d'entre eux étaient déjà en usage chez les juifs et les païens.

Voici, par exemple, l'imposition de la salive. L'Église l'admit parce qu'elle trouvait un précédent auguste dans l'Évangile. Saint Marc raconte en effet que N. S. pour guérir un sourd-muet mit ses doigts dans les oreilles de ce malheureux, et, après avoir craché, toucha sa langue.Et, regardant le ciel, il poussa un soupir, et lui dit « Ephpheta, quod est adaperire » (2).

Cependant dans l'Évangile, cette action n'a pas, comme dans le baptême, une valeur d'exorcisme. Mais nous savons que beaucoup de peuples anciens attribuaient à la salive la vertu nécessaire pour chasser les mauvais esprits.

(1) Pour toute cette partie nous avons eu recours surtout à la magistrale étude de Fr.-J. Dölger. *Der Exorcismus im altchristlichen Taufritual*. Paderborn, 1909. (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums* von Dr. E. Drerup, Dr. N. Grimme, und Dr. F. P. Kirsch, III Band, 1/2 Heft.)

(2) Marc, VII, 32-36. Voir aussi Jean, IX, 1-8 et Marc VIII, 23.

Le poète Perse, mort en 62 après J.-C., témoigne de l'usage romain suivant : Au *dies Lustralis*, c'est-à-dire le huitième jour pour les filles et le neuvième jour pour les garçons, la grand'mère ou la nourrice prenaient le nouveau-né hors de son berceau et lui frottaient le front et les oreilles avec un peu de salive (1). Pourquoi N. S., et pourquoi l'Église des premiers temps n'auraient-ils pas imité un geste qui se faisait autour d'eux?

Jésus, en conférant le Saint-Esprit à ses apôtres après la résurrection, souffla sur eux. Les Pères découvrirent bien vite dans ce souffle une vertu guérissante et purifiante, d'autant plus que Notre Seigneur l'avait fait suivre de la collation du pouvoir de remettre les péchés. Cependant pour expliquer que l'action de souffler soit devenue un exorcisme il faut tenir compte, semble-t-il, de ce fait que souffler était alors, comme cracher, des termes de mépris; que les juifs considéraient cette action comme un moyen de détourner les puissances occultes; enfin que le souffle était dans tout l'ancien Orient un remède contre les maladies.

A son tour, l'onction d'huile était fort utilisée dans la médecine ancienne. Le Christ a voulu que l'Église s'en servît pour les malades en danger de mort. Il a donné à l'huile une efficacité surnaturelle. Il en a fait un Sacrement.

Sous l'influence de cet exemple et celle des usages contemporains, les chrétiens des premiers temps employaient l'huile également dans les cas de possession démoniaque, ou dans les maladies qui, comme l'épilepsie, paraissaient avoir un caractère diabolique. Le démon habitant l'âme du païen, l'onction d'huile était tout indiquée comme moyen de l'en chasser.

Le sel aussi avait, chez les juifs, entre autres usages, celui de médecine contre le démon. Les païens de Rome faisaient

(1) Perse. Satire II, v. 31-34.

goûter aux petits enfants « inter vagitus » un peu de la « massa salsa » offerte par les Vestales aux dieux. Le sel étant, avec le pain et l'eau, un des aliments permis les derniers jours de carême, l'usage s'étant introduit de remettre parfois aux catéchumènes ces mets, spécialement préparés pour eux, on comprend que le sel ait, lui aussi, joué un rôle dans les cérémonies de l'exorcisme.

Les premiers apologistes chrétiens, quand on leur objectait ces ressemblances avec les cérémonies païennes, en appelaient encore une fois... au démon. C'était lui qui avait, dans les faux cultes, copié, et parfois à l'avance, les rites du christianisme. L'explication est moins fantaisiste et plus simple. Notre Seigneur et l'Église n'ont point voulu condamner toutes les coutumes qui existaient de leur temps; ils n'ont pas prétendu se soustraire à l'influence de leur milieu; ils ont adopté des usages, même cultuels, qui n'avaient rien de spécifiquement païen. Ils les ont christianisés. Ils leur ont donné, comme nous le disions plus haut, une signification nouvelle. On doit ajouter que, dans la plupart des cas, il est fort difficile de fixer, parmi tous les autres éléments en jeu, la part d'influence qui revient au rite païen dans l'origine de la cérémonie chrétienne. L'exposé précédent aura suffi à marquer la complexité de ce genre de problèmes que tant de demi-savants tranchent à la légère, pour en arriver à établir que le culte chrétien ne vaut pas mieux que les autres et manque d'originalité.

Les cérémonies du baptême ne se comprennent donc que par l'histoire. La *Didachè* s'ouvre par une longue description des deux voies, celle du bien et celle du mal. Ce n'est qu'après cet enseignement que l'auteur parle du baptême. Devenu « compétent », le païen des premiers siècles devait renoncer à la voie du mal et entrer définitivement dans la voie du bien. On le préparait par le jeûne, par des instructions nombreuses, des catéchèses, et des exorcismes qui

devaient chasser le démon de son âme. Alors il était plongé dans le bain salutaire, enseveli dans la mort du Christ, suivant l'expression de saint Paul (1). Il devenait une nouvelle créature (2). Il avait reçu le « sceau » (3). Et l'on comprenait difficilement qu'il dût encore dans la suite recourir au sacrement de pénitence.

Nous sommes, nous, devenus moins rigoristes. Le baptême des enfants conféré aussitôt après la naissance ; la réunion des cérémonies autrefois séparées ; enfin le changement des temps et du milieu dans lequel nous vivons, ont rendu presque incompréhensibles aux chrétiens les cérémonies de ce sacrement le « premier et le plus nécessaire de tous », pour reprendre l'expression de l'Église. Mais pourquoi ne pas modifier des rites dont la signification est si cachée ? C'est que l'Église — et qui pourrait lui donner tort ! — ne veut pas toucher à des usages où se conserve pour ainsi dire l'esprit, la mentalité de premiers chrétiens. C'est qu'elle respecte tout ce qui lui vient des ancêtres, de ceux qui ont été tout près du Christ. C'est qu'elle veut nous inculquer ce grand fait historique de sa continuité à travers les vingt siècles de son existence. Et c'est enfin que, en dépit des apparences, ces rites n'ont point perdu leur signification intégrale, puisque l'enfant ou l'adulte, avant le baptême, est vraiment l'esclave de Satan ; puisque, exposé *aux tentations de la vie, il n'est que trop exposé* « à être contaminé, dans la suite, comme le dit le Rituel, par les mauvaises odeurs des passions. »

E. DE MOREAU, S. I.

(1) Rom., VI, 3-4. — (2) II Cor., V, 17. — (3) Voir Fr.-J. DÖLGER. *Sphragis. Eine altchristliche Taufbezeichnung in ihren Beziehungen zur profanen und religiösen Kultur des Altertums.* Paderborn, 1911 (Studien **zur Geschichte und Kultur des Altertums. V Band, 3/4 Heft.)**